

Mon autre question s'adresse à M. James; de combien de personnes se compose votre personnel?

Dr James: Le personnel de la Direction des recherches sur la consommation comprend six professionnels et quatre ou cinq membres auxiliaires.

M. Otto: Lorsque vous mentionnez les professionnels, désignez-vous ceux qui ont une bonne expérience dans la recherche?

Dr James: Oui, c'est exact.

M. Otto: La plupart d'entre-eux sont-ils spécialistes en recherche appliquée, ou en étude de marché? Est-ce là la compétence que vous recherchez?

• 1045

Dr James: Ils doivent connaître la recherche économique et la recherche statistique et posséder une connaissance générale des problèmes de la consommation, de préférence à l'étude de marché proprement dite.

M. Otto: Pourriez-vous nous parler quelque peu de ce qu'ils font actuellement? Ils constituent un service de recherches. Quel est le principe directeur de toutes leurs recherches?

Dr James: Monsieur le président, dans ces derniers mois le groupe s'est occupé surtout de préparer la matière de la récente Conférence fédérale-provinciale. Cela signifie qu'il s'est occupé activement des documents qui traiteraient des divers aspects du crédit à la consommation, de la protection du consommateur et des pratiques commerciales. De temps à autre, il étudie des projets spéciaux dont un des plus importants porte sur le domaine général des produits dangereux.

M. Otto: En d'autres termes, vous dites que jusqu'à présent, la plupart des énergies déployées par votre Ministère se sont concentrées sur la préparation des mémoires et des documents fondamentaux de ces conférences et de l'organisation du Ministère. M. Saltsman a soulevé une question. Vous, et le ministre également, vous vous rendez compte que le grand public semble encore ignorer les nombreuses possibilités qui lui sont offertes.

M. James, vous savez qu'il existe des services aux abonnés des organismes de recherche et la télévision; en d'autres termes, les organismes privés spécialisés dans la publicité s'occupent de toutes les avenues possibles de diffusion. Votre Ministère a-t-il déjà songé à utiliser soit un service de diffusion, soit une organisation d'étude des marchés dans le but

de trouver les meilleurs moyens d'informer le public de ses droits?

Dr James: Nous avons souvent discuté avec divers organismes chargés de l'étude des marchés, mais jusqu'ici nous n'avons pas senti le besoin d'utiliser leurs services. Nous connaissons leurs possibilités et nous sommes bien renseignés sur leurs échantillonnages et les services qu'ils peuvent nous rendre, mais jusqu'à présent nous n'avons pas jugé nécessaire de contacter largement le public canadien pour connaître son opinion sur les problèmes relatifs à la consommation. Nous avons compté sur les avis que le public veut bien nous faire parvenir à la caisse postale 99 et directement au ministre ou à son personnel.

M. Otto: Monsieur le président, j'aurais encore des centaines de questions, mais je crois que c'est suffisant pour aujourd'hui, alors je termine ici. Merci M. James.

Le président: Je dois faire remarquer qu'il serait préférable d'adresser vos demandes au ministre plutôt qu'aux fonctionnaires, car ceux-ci reviendront et vous pourrez alors les interroger tout le temps nécessaire. Monsieur Alexander?

M. Alexander: Merci, monsieur le président. J'ai été grandement intéressé par ce que déclarait le ministre dans sa réponse à M. Otto, à savoir que si l'industrie se rend à Ottawa, votre ministère lui fournira un avis juridique sur la légalité de sa tentative.

• 1050

Est-ce bien ce que vous vouliez dire? Je sais seulement que divers ministères gouvernementaux hésitent beaucoup à donner un avis juridique sur les fonctions spéciales que veulent assumer les individus ou les sociétés.

M. Basford: Bien, monsieur Alexander, je ne crois pas avoir employé l'expression «avis juridique». J'ai dit qu'une industrie pouvait venir exposer ses projets au directeur et que celui-ci lui ferait connaître si les projets sont passibles de poursuites judiciaires en vertu de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions; ceci est quelque peu différent de «l'avis juridique».